RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1.2.3 Vive Le Permis, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros
Siège social : 367 Chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille
RCS MARSEILLE, 928 050 111

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS GÉRANTS

Mardi 10 Juin 2025, à 13h00.
Le mardi dix juin deux milles vingt-cinq, à treize heures et zéro minute et sous seing privé.

Monsieur MAILLET Jonathan,
Demeurant au [redacted]
Associé et Gérant minoritaire de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis,

Madame ABDELHEDI Sonia,
Demeurant au [redacted]
Associée et Gérante minoritaire de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis,

Monsieur SENESI Julien,
Demeurant au [redacted]
Associé et Gérant minoritaire de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis,

Ont pris les décisions suivantes :

- Décision d'abandon de son mandat de gérance et sortie de la société pour Madame ABDELHEDI Sonia, Associée gérante minoritaire de la société 1.2.3 Vive Le Permis.

- Décision de cession de 33 parts de la société à hauteur de 33% sur le chiffre d'affaires actuel de la société 1.2.3 Vive Le Permis relevé au 23 MAI 2025, soit 33% de 28820,03 euros, soit 9510,61€. Somme versée par virement bancaire à Mme ABDELHEDI Sonia par Mr MAILLET Jonathan pour rachat de ses parts dans la société 1.2.3 Vive Le Permis en juin 2025.

- Décision de réattribution des parts de la société à Mr MAILLET Jonathan et Mr SENESI Julien à hauteur de 50% chacun, devenant Associés minoritaires égalitaires et Directeurs Généraux.

DÉCISION PREMIÈRE

Monsieur MAILLET Jonathan, prend par mandat statutaire les fonctions d'associé gérant minoritaire et égalitaire sur cession de parts de Madame ABDELHEDI Sonia dans la société 1.2.3 Vive Le Permis. Ses parts sociales sont désormais à ce jour à 50% (Cinquante pour cent).

DECISION SECONDAIRE

Madame ABDELHEDI Sonia, associé et gérante minoritaire, abandonne son activité, ses fonctions et son mandat statutaire de gérance minoritaire dans la société 1.2.3 Vive Le Permis et cède ses parts sociales à Monsieur MAILLET Jonathan. Monsieur MAILLET Jonathan se voit céder 33% des parts de la société 1.2.3 Vive Le Permis par rachat. Le paiement de cession de parts se fera au mois de juin 2025 par rachat de parts par Mr MAILLET Jonathan, la procédure de dépôt d'acte de cession sera effective

JH. SS

[redacted]

à partir du 10 Juin 2025, date à laquelle toutes les formalités seront établies. Mme Abdelhedi Sonia ne recevra aucune autre contrepartie durant le délai de la procédure.

Madame ABDELHEDI Sonia reprend son statut de demandeur d'emploi au sein de la structure France Travail et lui permet de percevoir ses droits d'allocation chômage restant dans la limite de ses droits d'allocation fixé par France Travail. Ce statut prend effet immédiatement ce jour le 03 Juin 2025.

DÉCISION TERTIAIRE

Monsieur SENESI Julien se voit céder 17% (Dix-sept pour cent) des parts de la société 1.2.3 Vive Le Permis par Mr MAILLET Jonathan, sans contrepartie.

Monsieur SENESI Julien, prend par mandat statutaire les fonctions d'associé gérant minoritaire et égalitaire sur cession de parts de Madame ABDELHEDI Sonia dans la société 1.2.3 Vive Le Permis par rachat des parts de Mr MAILLET Jonathan. Ses parts sociales sont désormais à ce jour à 50% (Cinquante pour cent).

Résolution première

Par assemblée générale extraordinaire, la décision de nommer Mr MAILLET Jonathan, né le [redacted] demeurant au [redacted]

En tant que directeur général, associé gérants minoritaire égalitaire avec 50% de parts de la société SARL 1.2.3 Vive Le Permis.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolution secondaire

Par assemblée générale extraordinaire, la décision de nommer Mr SENESI Julien, né le [redacted] demeurant au [redacted]

En tant que directeur général, associé gérants minoritaire égalitaire avec 50% de parts de la société SARL 1.2.3 Vive Le Permis.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolution tertiaire

Par assemblée générale extraordinaire, la décision de sortie de Mme ABDELHEDI Sonia, née le [redacted] demeurant au [redacted]

Quitte de sa propre volonté la société SARL 1.2.3 Vive Le Permis, cède ses parts aux nouveaux directeurs généraux avec contrepartie, la récupération de ses parts initiales sur le chiffre d'affaires actuel de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis en date du 23 mai 2025, correspondant à 33% (Trente-trois

JM. SS [redacted]

pour cent) de 28820,03 euros, comme le prévoit les statuts initiaux de la SARL 1.2.3 Vive Le Permis sur rachat de ses parts sociales par Mr MAILLET Jonathan.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

La modification des statuts de la société 1.2.3 Vive Le Permis seront effectués dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter du 10 Juin 2025.

De tout ce que dessus, les associés gérants ont dressé et signé le présent procès-verbal sous seing privé.

Fin et clôture de l'assemblée générale extraordinaire le 10 Juin 2025 à 13h30.

Fait à [redacted] le mardi 10 Juin 2025 à 13h00.

Mention « Lu et approuvé »

Les directeurs généraux

Mr MAILLET Jonathan

Lu et approuvé.

[redacted]

Mr SENESI Julien

Lu et approuvé

[redacted]

L'associée sortante.

Mme ABDELHEDI Sonia

Lu et approuvé

[redacted]

JM. JS

AS